

Bilan des actions et des finances locales 2012

Sommaire

Avant-Propos

pages 4-5

Recettes et dépenses 2011

pages 6-7

Opérations d'investissement 2012

pages 8-9

Actions publiques

pages 10-19

Situation des finances locales

pages 20-23

La taxe d'habitation

pages 24-25

La taxe foncière

pages 26-27

La contribution économique territoriale

page 28

Budget de Plaine Commune

page 29

Budget régional

pages 30-31

Budget départemental

pages 32-33

Informations financières

page 34

Informations pratiques

page 35

Avant-propos

À quoi est utilisé l'argent public sur notre ville ? La question est des plus légitimes et chaque Albertivillarien a le droit de disposer de la réponse. Depuis 2008, en tant que maire, je m'efforce de rendre compte au plus grand nombre de l'état des finances locales et des différents choix effectués par la commune. Pas de vote d'un budget sans réunions publiques préalables pour en débattre avec vous. Pas de fin d'un exercice annuel sans que ne sorte ce Guide pour que chacun ait, en quelque sorte, une traçabilité de cet argent public.

La situation financière d'Aubervilliers telle que j'ai eu à y faire face exigeait cette complète transparence.

D'où partons-nous ? Il y a cinq ans, notre commune n'avait plus de capacité de désendettement. Sans hausse d'impôts, 200 années lui auraient été nécessaires pour rembourser tout ce qu'elle devait... Impossible, dans ces conditions, de négocier des emprunts. Dans ce contexte, toute construction de nouvel équipement public ou tout aménagement nécessaire à l'amélioration de notre cadre de vie aurait été irréalisable.

Aucun maire ne décide de gaîté de cœur d'augmenter la fiscalité locale. Pour autant, il a fallu savoir prendre cette décision deux fois durant mon mandat. Parallèlement, le suivi des finances de la Ville a été réorganisé et renforcé avec le recrutement de deux contrôleurs de gestion, d'une spécialiste de la dette et d'un cadre chargé de rechercher de nouveaux financements extérieurs. Des prêts ont été renégociés et un Plan d'économies a été lancé sur des crédits de fonctionnement.

Aujourd'hui, Aubervilliers a ramené sa capacité de désendettement à 35 ans. C'est, bien sûr, encore trop élevé par rapport aux critères habituels. Néanmoins, la décreue a été amorcée alors que, dans le même temps, nos efforts d'investissement n'ont jamais été aussi importants.

Trois groupes scolaires en cinq ans, cent quinze nouvelles places de crèche en deux ans, des nouveaux espaces publics, des programmes de logements, le centre commercial Le Millénaire ouvert, le métro qui débouche, le groupe Veolia qui s'annonce, le campus Condorcet qui se prépare, le Fort d'Aubervilliers qui se projette, tout cela participe d'une même dynamique. C'est en investissant que l'on renforcera Aubervilliers. Qu'on lui fera gagner de l'attractivité et de la qualité de vie. Il n'y a pas d'autre voie sinon celle du repli. Et le repli, nous le savons tous, c'est le déclin.

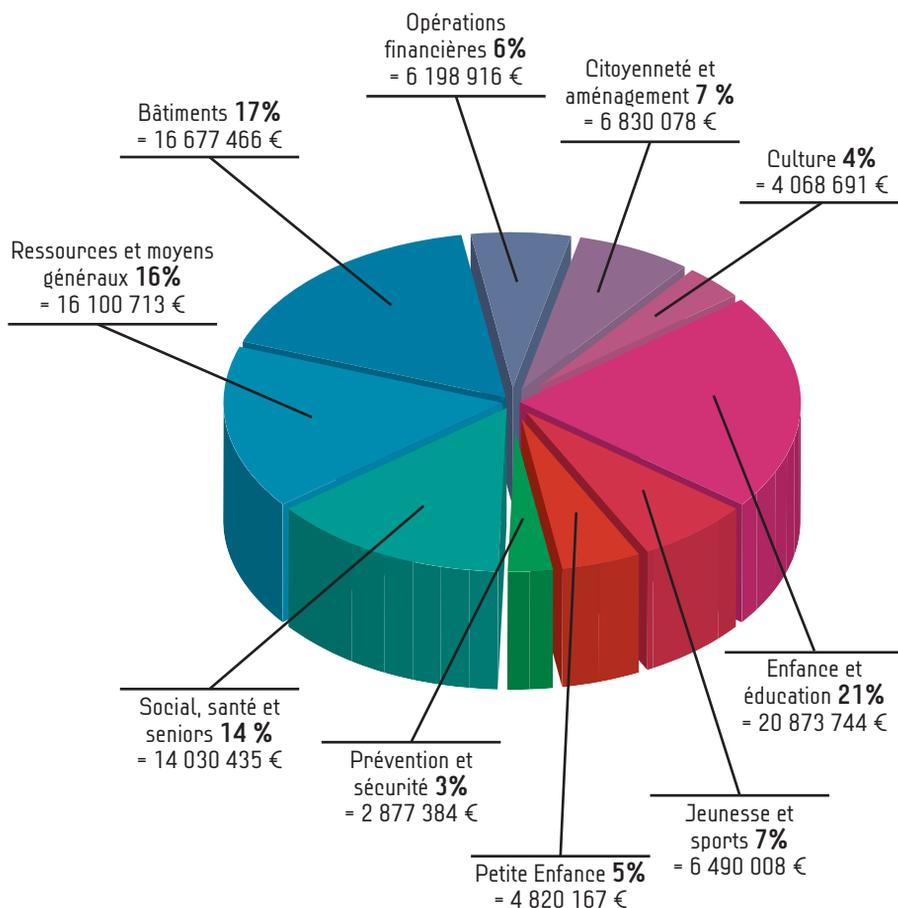
Dans ce guide, vous trouverez les données qui donnent à voir ce qu'est l'activité de l'institution communale sur une année pleine, du compte administratif 2011 qui a soldé, à l'euro près, l'exercice précédent, au budget primitif 2012 qui a fixé les lignes pour l'année qui vient de s'achever.

En vous en souhaitant une lecture utile.

Jacques Salvator
Maire d'Aubervilliers
Vice-président de Plaine Commune

Recettes et dépenses 2011

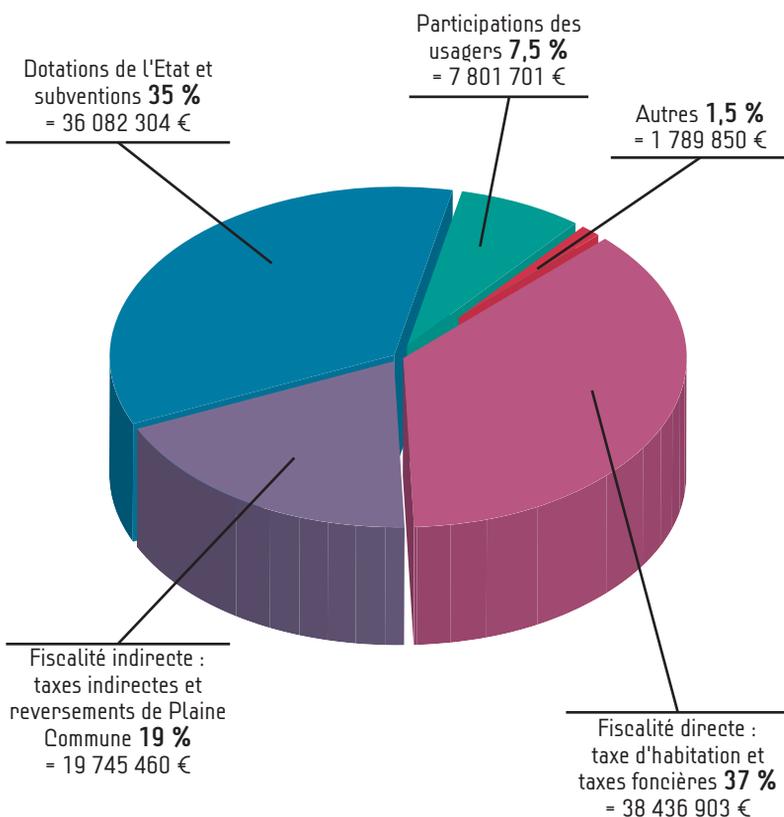
Dépenses de fonctionnement compte administratif 2011



Total dépenses de fonctionnement
= 98 967 603 euros

Recettes de fonctionnement

compte administratif 2011



Total recettes de fonctionnement

= 103 856 218 euros

Budget 2012



Groupe scolaire
Rue Henri Barbusse
7 115 583 €



Crèche Annick Kélébé
15 bis avenue de la République
1 527 456 €

Clocher de l'église
Notre-Dame-des-Ventus
880 000 €



Total dépenses de fonctionnement
= 110 174 780 euros (budget primitif)

Princ
opér
d'investi
20



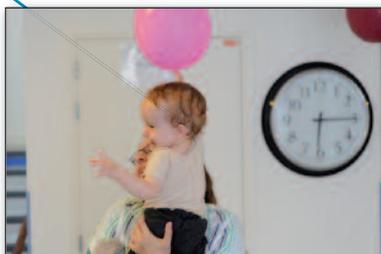
Conservatoire à
rayonnement régional
12 729 134 €



Groupe scolaire Casarès-Doisneau
(achat du foncier)
2 172 416 €



Documentation française
124 rue Henri Barbusse
(achat et équipement)
8 922 246 €



Relocalisation
PMI du Landy
1 493 200 €

Total dépenses d'investissement
= 83 172 449 euros (budget primitif)

ipales
ations
ssements
12

Actions publiques

Priorité à l'enfance

Avec l'ouverture du groupe scolaire Dolto-Maathai en 2010 dans le quartier Vallès-La Frette, puis celle du groupe Casarès-Doisneau en 2011 dans le quartier du Landy, la Ville d'Aubervilliers a créé 780 nouvelles places en maternelle et en élémentaire en moins de 3 ans. Cet effort sans équivalent depuis trois décennies s'est poursuivi en 2012 avec le chantier d'un troisième groupe scolaire dans le quartier Paul Bert (ouverture prévue au 1^{er} septembre 2013). En plus des nouvelles constructions, la commune remet en état l'existant. Ces derniers mois, des planchers ont été changés et une chaudière installée dans le groupe scolaire Paul Bert, les sanitaires ont été rénovés à Macé-Condorcet et à Paul Langevin, le réseau d'assainissement a été rénové à Edgar Quinet.

Si l'on rajoute, avec les financements du Département et de la Région, la perspective d'un sixième collège pour 2016 rue Sadi Carnot, la réhabilitation-reconstruction du collège Jean Moulin et des rénovations programmées pour les lycées d'Alembert, Wallon et Le Corbusier, Aubervilliers est en train de rattraper un retard pris et de se doter d'un patrimoine scolaire à hauteur de son développement.

A ces investissements importants, il faut ajouter la prise en charge par la Ville d'une partie du coût de la restauration scolaire. Mais aussi les crédits accordés pour aider à la réalisation de projets pédagogiques ou pour permettre des départs en classes vertes et en classes de neige. A comptabiliser également, le soutien aux activités périscolaires, la sécurisation des sorties d'école et le ramassage scolaire.

>>> Quelques chiffres

- 3 720 enfants scolarisés en maternelle.
- 5 054 enfants scolarisés en élémentaire.
- 431 enfants pris en charge par le Programme de réussite éducative.
- 750 300 repas servis dans les restaurants scolaires (en comptant les centres de loisirs).

- 410 demi-journées de mise à disposition des cars de la commune pour les écoles.
- 16 centres de loisirs maternels fréquentés par 1 972 enfants sur l'année.
- 10 centres de loisirs élémentaires pour 86 785 journées/enfants.
- 5 centres de vacances.

115 berceaux supplémentaires

En 2011 et 2012, l'effort a été tout aussi important concernant les crèches. Avec quatre nouveaux équipements (HoulaBaloo, Scoubidou, Annike Kélébé, Bruno Minari) pour 115 berceaux de plus en centre-ville, dans les quartiers Paul Bert, Landy et Maladrerie. Avec ces constructions, Aubervilliers a gagné 25 % de places en crèche supplémentaires dans un contexte de forte demande. Educatrices, auxiliaires de puériculture, assistantes maternelles, psychologues et psychomotriciennes, la commune emploie 129 équivalents temps plein dans ses crèches.

>>> Quelques chiffres

- 1 500 naissances par an.
- 2011 : Rénovation de la halte-jeux la Pirouette.
- 2011 : Ouverture de la micro-crèche Bruno Minari (10 places).
- 2012 : Ouverture de la crèche associative HoulaBaloo (20 places).
- 2012 : Ouverture de la crèche Annike Kélébé (35 places).
- 2012 : Ouverture de la crèche associative Scoubidou (50 places).

Voirie

En 2011 et 2012, un programme important de création et de rénovation de chaussées (sur totalité ou partie de rue) et de l'éclairage public a été engagé :

- Rue du Marcreux (trottoirs et chaussée refaits, enfouissement des réseaux, nouvel éclairage public).
- Rue Heurtault (rénovation de la chaussée).

Actions publiques

- Rue de la Haie Coq (rénovation des trottoirs, de la chaussée et de l'éclairage public).
 - Rue Firmin Gémier (rénovation de la chaussée).
 - Rue de la Commune de Paris (rénovation de l'éclairage public).
 - Rue des Cités (rénovation de la chaussée et d'une partie des trottoirs, plantation d'arbres).
 - Rue Edgar Quinet (rénovation du trottoir sud et pose de mobilier urbain).
 - Rue des Quatre-Chemins (rénovation de l'éclairage public).
 - Rue Hélène Cochenec (rénovation des trottoirs et de la chaussée).
 - Rue du Landy (réalisation d'une contre-allée devant le nouveau pôle commercial).
 - Rue André Karman (rénovation du trottoir ouest et pose de mobilier urbain).
 - Avenue Victor Hugo (nouvel éclairage, couloirs de bus, plantation d'arbres, stationnement et aires de livraison).
 - Rue des Gardinoux (rénovation de la chaussée et double sens sur une partie).
 - Rue des Ponceaux (rénovation de l'éclairage public).
 - Rue Danielle Casanova (stationnement banquette en enrobé).
 - Rue Bernard et Mazoyer (rénovation de chaussée).
 - Rue Paul Bert (rénovation de l'éclairage public).
 - Rue Guyard Delalain (rénovation de l'éclairage public).
 - Quartier de La Maladrerie (rénovation de l'éclairage public).
 - Square Lucien Brun (rénovation de l'éclairage public).
- Installation de ralentisseurs et de coussins berlinois, rue Hélène Cochenec, rue des Cités, chemin de l'Echange, rue du Colonel Fabien, chemin du Pont Blanc, rue du Moutier, rue Sadi Carnot, rue du Port, rue Nicolas Rayer, rue Pierre Larousse, rue Gaëtan Lamy, rue Trevet, rue de la Motte.
- Au sein du nouveau quartier de la Porte d'Aubervilliers, cinq nouvelles rues ont été ouvertes (Docteur Troncin, Anne-Marie Fettier, Pierre Larousse, Louis Girard, Alain Raillard), une autre est en cours d'aménagement autour de la place du Front populaire, elle-même en train d'être réalisée, et de sa station de métro.

>>> Quelques chiffres

- 45 kilomètres de rues.
- 2 157 potelets et 259 barrières installés.
- 286 nouveaux arbres d'alignement plantés.
- 261 points lumineux changés ou nouveaux.
- 3 500 interventions dans l'année pour petits travaux par la régie.

Propreté et espaces verts

Par comparaison avec la même période l'année précédente, de janvier à septembre 2012, le tonnage des ordures ménagères collectées sur la ville a augmenté de 17 % (25 866 tonnes), celui des emballages de 3,5 % (549 tonnes) et celui du verre de 13 % (305 tonnes). Concernant les dépôts sauvages, la surveillance et les sanctions ont été accrues (+ 45 % de mises en demeure et + 15 % de notes de frais envoyées aux contrevenants).

Pour le nettoyage des rues, la fréquence des interventions mécanisées (lavage/balayage) a été augmentée sur les secteurs Villette et Heurtault. 390 000 euros ont été dépensés pour remplacer des véhicules et acheter du matériel supplémentaire. Le dispositif de distributeurs de sacs pour déjections canines a été déployé au complet (34 mobiliers sur la commune).

Du côté des espaces verts, les efforts d'entretien et de fleurissement consentis, l'année 2012 a vu la naissance, au Marcreux, d'un nouveau square qui a pris le nom de la résistante Emilienne Moreau-Evrard.

>>> Quelques chiffres

- 1 200 corbeilles sur l'espace public.
- 3 200 tonnes de dépôts sauvages enlevées.
- 1 800 tonnes de déchets ramassées par les balayeuses et les cantonniers.
- 3 200 tonnes déposées en déchèterie.
- 16 parcs et squares.
- 53 hectares d'espaces verts.
- 354 000 fleurs plantées à l'année.

Actions publiques

Sécurité

En plus des missions assurées par la Police nationale (150 policiers affectés au commissariat), avec l'annonce de moyens supplémentaires dans le cadre d'une Zone de Sécurité Prioritaire aux Quatre-Chemins et sur l'axe de l'avenue de la République, la Ville a renforcé ses actions en matière de sécurité et de prévention. Elle emploie, désormais, 21 policiers municipaux, 16 ASVP et 9 agents de surveillance des parcs et jardins. La priorité a été donnée aux interventions contre les troubles à l'ordre public.

Concernant la sécurité routière, la commune a accru le nombre des points-écoles pour protéger les traversées d'enfants, 31 vacataires assurent ce service. En matière de prévention, Aubervilliers et le parquet de Bobigny ont mis en place un Groupe de suivi et de prévention de la délinquance (GSPD) chargé de suivre les mineurs de 13 à 16 ans ayant commis une première infraction afin de réduire le risque de récidive. La sous-commission d'Accueil des familles a vu confirmé son rôle d'intervention auprès de parents en difficulté d'autorité face à leur enfant en voie de déscolarisation.

La Maison de Justice et du Droit (MJD) a été renforcée dans ses différentes permanences.

»» Quelques chiffres

- 360 PV dressés pour mécanique sauvage.
- 143 PV dressés pour vente illicite d'alcool.
- 33 PV dressés pour dépôts sauvages.
- 59 contrôles routiers.
- 2 767 véhicules mis en fourrière.
- 4 Protocoles d'intervention publique (PIP).



Santé, solidarité et seniors

Du nouveau pour le Centre municipal de santé, l'établissement est désormais ouvert sans interruption et en semaine de 8 h 30 à 19 h 30. Sur l'année, 17 457 consultations généralistes, 17 708 consultations spécialisées et 13 750 soins dentaires ont été effectués.

Le Pôle Vie à domicile se consacre aux personnes malades et/ou âgées et a assuré ses missions d'accompagnement (soins, repas à domicile, téléassistance, etc.) en s'appuyant sur une équipe notamment composée de 3 infirmières et de 28 auxiliaires de vie.

Pour le même public, le Pôle Hébergement a géré le foyer Allende (39 studios) et l'appartement gérontologique (15 lits). A noter également, le travail du PAPH, particulièrement en direction des personnes handicapées.

Le service social et le CCAS ont, de leur côté, traité 24 422 dossiers.

Les actions en faveur des seniors se sont enrichies du travail fourni par le tout nouveau Conseil des sages investi dans la vie de la commune. Soutenue par la Ville, l'association des Seniors a continué à développer ses offres loisirs vis-à-vis d'un public qui a également bénéficié de la mise en place d'ateliers de maintien en forme (prévention des chutes, conseils diététiques, entraînement de la mémoire, etc.). Début 2013, le Salon Vill'Age, premier du genre, sera entièrement dédié aux seniors albertivillariens.

>>> Quelques chiffres

- 71 383 actes au Centre municipal de santé.
- 43 414 livraisons de repas à domicile.
- 4 286 familles suivies par le service social municipal.
- 4 445 dossiers instruits par le CCAS.
- 1 130 repas servis au Banquet des retraités.
- 3 400 cadeaux de fin d'année distribués aux seniors.



Actions publiques

Jeunesse et sports

Entre les actions de l'Omja, le travail du Pij (Point Information Jeunesse), l'accompagnement à la formation professionnelle développé par le service municipal de la Jeunesse, le dispositif Auber+ et l'investissement dans la vie citoyenne du Conseil local de la jeunesse, la politique développée en ce domaine est multiforme. A l'image du public concerné.

Aubervilliers, ville sportive : la vitalité de ses clubs en témoigne. En 2012, le centre nautique Marlène Peratou a battu son record de fréquentation avec plus de 120 000 entrées. 2012, c'est aussi l'année de l'ouverture d'une grande salle d'escrime, rue des Cités, et de la construction d'un club house aux tennis Paul Bert. Avec les gymnases et les stades, la commune gère une vingtaine d'équipements sportifs au mieux de leurs capacités. Un gymnase est occupé 95 h par semaine en moyenne (1 850 utilisateurs hebdomadaires) et un stade, 95 h par semaine en moyenne (2 085 utilisateurs hebdomadaires). Les éducateurs sportifs employés par la Ville initient les enfants de primaire dans sept disciplines : la natation, le vélo, l'escrime, le tennis, le judo, l'ultimate et la boxe éducative.

>>> Quelques chiffres

- 5 000 jeunes accueillis au PIJ.
- 300 bénéficiaires du dispositif Auber+.
- 11 Espaces jeunesse.
- 3 961 jeunes de 11-17 ans accueillis au point d'information Mosaïque.
- 20 équipements sportifs gérés par la Ville.
- 6 700 adhérents dans des associations sportives.
- 3 641 enfants encadrés par les éducateurs sportifs de la Ville.

Démocratie locale, vie associative et culture

Au titre du développement social des quartiers et de la démocratie locale, les 8 salles dédiées dans la ville ont accueilli 1 420 personnes à raison de deux ou trois permanences hebdomadaires. 45 associations et collectifs ont utilisé

ces locaux pour y mener des ateliers, des activités et des réunions. 90 projets de proximité ont été soutenus et accompagnés. Composées d'habitants, les équipes d'animation des quartiers ont, pour la deuxième année consécutive et pour une somme de 81 000 euros, directement décidé de petits aménagements dans l'espace public visant à améliorer le cadre de vie.

Aubervilliers compte 447 associations. Pour soutenir cette activité, la Ville examine les demandes de subvention (150/an), propose des formations et accompagne différents projets, notamment dans le cadre de la solidarité internationale.

En plus de la présence d'équipements culturels renommés, comme Zingaro et le Théâtre de la Commune, Aubervilliers développe des actions culturelles et des programmations en tous genres. Avec un effort particulier pour le jeune public. Printemps musical, Nuit Blanche, Fête de la Musique, Journées du Patrimoine, Villes des Musiques du Monde, Aqua-ciné, théâtre, exposition et danse en plein air, la culture sort de ses murs.

>>> Quelques chiffres

- 8 salles de quartier.
- 90 projets de proximité.
- 81 000 euros dédiés aux enveloppes de quartier.
- 447 associations.
- 7 millions d'euros de subventions attribués au milieu associatif.
- 151 sorties d'associations assurées par les cars de la commune.
- 21 représentations pour le jeune public.
- 204 jours d'exploitation de l'Espace culturel Renaudie.

Usagers et citoyens

En plus des politiques publiques menées, la Ville, c'est aussi son accueil en mairie. Avec la délivrance de documents officiels, la célébration des mariages, l'orientation et les renseignements délivrés. C'est à l'Hôtel de Ville que les élus participent aux séances du conseil municipal et assurent leurs permanences.

Actions publiques

En mairie également que se déroule une bonne partie des manifestations officielles. Aubervilliers postule à la labellisation Qualiville qui distingue les communes offrant le meilleur accueil à leurs usagers.

>>> Quelques chiffres

- 100 351 actes d'Etat-civil délivrés.
- 8 900 cartes d'identité et passeports délivrés.
- 296 mariages célébrés.
- 1 500 appels téléphoniques par jour.
- 17 269 courriers enregistrés.
- 330 délibérations en conseil municipal.
- 300 manifestations et événements officiels.

Habitat, rénovation urbaine et développement économique

Aubervilliers compte 1 229 commerces. 2012 a été marquée par l'ouverture d'un pôle commercial au Landy, un redressement de l'activité du marché du centre-ville et un mouvement de rénovation de devantures grâce au fonds de développement obtenu par la Ville des gestionnaires du centre commercial Le Millénaire.

Tandis que l'ancienne Documentation française est en cours d'aménagement pour y accueillir des entreprises, deux nouvelles cités artisanales ont vu le jour au Landy et à Sadi Carnot.

Et 196 logements en accession ou en locatif social ont été construits sur la commune en 2012.

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, les nouveaux espaces extérieurs Hémet-Casanova ont été « livrés ». Au Landy, la barre Albinet s'est ouverte sur le canal et, à Villette-Quatre-Chemins, les premières opérations de construction ont débuté.

>>> Quelques chiffres

- 1 229 commerces.
- 5 cités artisanales.
- 26 568 résidences principales.
- 196 logements en accession et en locatif social.
- 250 logements étudiants et jeunes actifs.
- 458 attributions de logements sociaux.
- 15 100 heures de travail sur des chantiers publics pour des chômeurs en voie d'exclusion.



La situation des finances locales

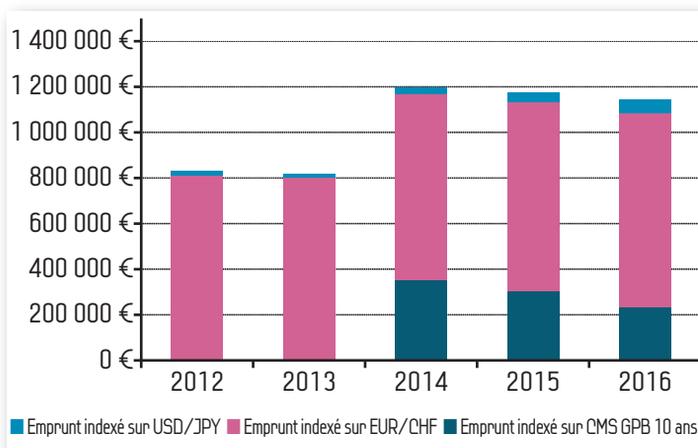
A l'occasion de la séance du conseil municipal de septembre 2012, un rapport développé sur la dette de la Ville a été présenté. C'est la première fois qu'une analyse aussi exhaustive de l'état des finances locales était soumise au débat public.

Trois emprunts « toxiques »

Ce rapport a pointé les risques que trois emprunts structurés contractés il y a quelques années (entre 2006 et 2008), et d'un montant global de 24,7 millions d'euros, faisaient peser sur la Ville. Des emprunts « toxiques », selon l'expression utilisée depuis la crise financière de 2008, qui viennent de conduire Aubervilliers à se retourner contre Dexia, le prêteur, pour défaut de conseil et de mise en garde.

De ces trois emprunts indexés sur le cours du dollar, du yen, de la livre et du franc suisse, c'est ce dernier qui pèse le plus. Depuis qu'il a été contracté, en 2006, le franc suisse est devenu une valeur refuge par rapport à l'euro. Cela a obligé la Ville à payer des échéances très dégradées en 2010, 2011 (15 %) et 2012 (13,43 %). Cet emprunt court jusqu'en 2024.

Estimation du surcoût des trois emprunts « toxiques » de 2012 à 2016



Le travail de restructuration de la dette

La deuxième information importante de ce rapport concerne le travail engagé par la Ville pour renégocier une partie de ses anciens emprunts et passer de nouveaux contrats à des conditions favorables. Depuis deux ans, les nouveaux emprunts contractés, des réaménagements et l'amortissement des encours des emprunts à taux structuré ont permis de réduire la part de dette à taux structurés de 43 % à 33 % par rapport à l'encours total.

En 2011, puis en 2012, la Ville a pu satisfaire l'essentiel de son besoin de financement à des conditions favorables malgré le fort désengagement des établissements bancaires concernant l'activité de prêt aux collectivités locales.

► Un premier emprunt de 7 millions d'euros a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des Prêts Renouvellement Urbain qui financent des projets de rénovation urbaine visant à rénover des quartiers dégradés. Ces prêts présentaient des conditions financières avantageuses : Livret A + 0,60 % (équivalent à une marge d'environ 0,15 % sur Euribor dans les anticipations de marché de l'automne 2011).

Un autre prêt a été contracté auprès de la même Caisse des Dépôts pour un montant de 2 millions d'euros à un taux fixe de 4,51 %, dans la moyenne des offres bancaires de fin 2011.

► La Ville a également obtenu un prêt de 22 millions d'euros auprès de la banque régionale franco-allemande SaarLB indexé sur un taux variable Euribor 6 mois avec une marge de 0,90 %.

► En 2012, la Ville a encore satisfait son besoin de financement dans de meilleures conditions que celles du marché en ayant recours à la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre des Prêts Renouvellement Urbain, au taux variable : Livret A + 0,60 %.

► Au chapitre des prêts renégociés, un emprunt à taux variable effectué auprès du Crédit Mutuel (indice Gissler 3E) a pu être transformé en prêt à taux fixe de 2,10 %.

La situation des finances locales

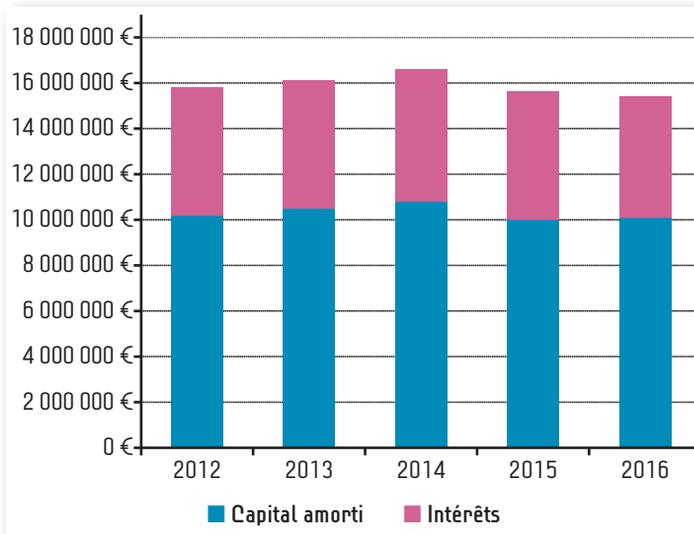
Un autre emprunt comportant un multiplicateur égal à 3 a permis de réduire le risque de taux payé en passant de l'indice Gissler 1D à l'indice 1B.

La Charte de bonne conduite Gissler établit une classification des taux d'intérêt que les banques peuvent proposer aux collectivités locales. Les taux fixes et variables classiques sont classés 1A. Les taux structurés sont classés de 1B à 5E, des plus sécurisés aux plus risqués, certains produits encore plus volatils étant classés hors charte.

La part de dette à taux classique est passée de 55 % à près de 67 % entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} juillet 2012. Parallèlement, la part d'emprunts à taux structuré (classés de 3E à 1D) s'est réduite du fait des réaménagements opérés.

Une dette et des investissements importants

Les années 2010, 2011 et 2012 marquent l'engagement de la Ville dans un très important cycle d'investissement lié au développement de la commune et dédié à la construction de nouveaux équipements publics. La dette de la Ville s'en est trouvée accrue pour se situer à hauteur de 159,3 millions d'euros en 2012 (contre 151,7 millions d'euros en 2011). Le pic des investissements sera dépassé à partir de 2014-2015. Pour autant, la capacité de désendettement d'Aubervilliers s'en est trouvé dégradée, passant de 27 ans au 31 décembre 2010 à 35 ans au 31 décembre 2011. Sans comparaison avec les 200 ans de 2007-2008 mais loin du seuil des 15 ans correspondant à la durée résiduelle moyenne des emprunts et communément admis comme la barre à ne pas dépasser.



Remboursement de capital et paiement d'intérêts de 2012 à 2016 (Emprunts contractés jusqu'au 1^{er} janvier 2012)

Dans les années qui viennent, Aubervilliers comptera sur les recettes attendues de son développement (arrivée de Veolia, etc.) et sur ses renégociations d'emprunts pour réduire progressivement le poids de sa dette. A l'issue de la présentation de ce rapport, la municipalité a fait acter en séance de conseil qu'aucun emprunt structuré dont l'indice Gissler serait supérieur à 1B ne pourrait être contracté à l'avenir.



La taxe d'habitation

La taxe d'habitation est établie annuellement pour le logement et ses dépendances (parking, garage...) que vous occupez au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, que vous soyez locataire ou propriétaire occupant. Cet impôt est encaissé pour le compte de la commune et de l'intercommunalité où vous résidez. Après deux années sans hausse, la Ville d'Aubervilliers a, pour 2012, porté le taux de la taxe à 16,17 % contre 15,41 % en 2011.

Valeur locative brute

La valeur locative brute servant au calcul de la taxe d'habitation est égale à l'addition des valeurs locatives de tous les locaux, y compris les dépendances, occupés ou utilisés par le redevable. Elle correspond au loyer annuel théorique que produirait le bien s'il était loué dans les conditions normales du marché. La valeur locative du bien est déterminée par le Centre des Impôts fonciers. Elle est calculée par comparaison à des locaux de référence choisis par catégorie par la commune. Elle tient compte de la superficie du bien, de la nature du local (maison, appartement) et de ses éléments d'équipement (eau courante, électricité, salle de bain...). Chaque année, elle fait l'objet d'une revalorisation pour tenir compte de la hausse régulière des loyers. S'il n'a pas été effectué de travaux dans votre logement, l'augmentation de la valeur locative brute entre 2011 et 2012 est égale à 1,8 %.

Valeur locative moyenne

La valeur locative moyenne des habitations est le résultat de la somme des valeurs locatives de l'ensemble des habitations situées sur le territoire de la commune divisée par le nombre de locaux concernés. Vous pouvez ainsi comparer la valeur locative de votre habitation à cette moyenne, qui est environ de 3 300 euros pour Aubervilliers.

Abattements

Le montant des abattements, qui viennent réduire la valeur locative de votre habitation, correspond à un pourcentage de la valeur locative moyenne :

- 15 % par personne à charge jusqu'à deux personnes à charge (en 2011,

492 € pour une personne, 984 € pour deux personnes).

► 20 % par personne à charge à partir de la troisième personne à charge (en 2011, 1 640 € pour trois personnes à charge, puis 656 € par personne à charge supplémentaire). Vérifiez que les abattements auxquels vous avez droit sont bien appliqués.

Base nette d'imposition

La base nette d'imposition est égale à la différence entre la valeur locative brute et les abattements. Elle constitue la base sur laquelle est calculé votre impôt.

Taux communal

Le Conseil municipal vote le taux communal de cette taxe. Pour 2012, celui-ci a été fixé à 16,17 %. C'est la communauté d'agglomération Plaine Commune (et non plus le Département) qui perçoit maintenant la deuxième part de la taxe d'habitation au taux de 8,87 %.

Cotisation communale et communautaire

Le montant revenant à la commune ne représente qu'environ 63 % de la somme à payer. Le montant revenant à la communauté d'agglomération représente environ 35 % de la somme à payer.

Frais de gestion de la fiscalité

Les services de l'Etat recouvrent cet impôt pour le compte des collectivités locales. L'Etat perçoit, en contrepartie et pour ce service, 1 % des cotisations communales et intercommunales (3 % pour les résidences secondaires), ainsi que 8 % de la cotisation syndicale et 9 % de la cotisation pour la taxe spéciale d'équipement.

Exonérations et dégrèvements

Les dégrèvements et les exonérations sont appliqués si plusieurs conditions sont remplies, notamment celles relatives au revenu fiscal.

La taxe foncière

La taxe foncière sur les propriétés bâties est payée par tous les propriétaires d'appartement, de maison, de local commercial ou de bureau au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. En cas de vente de ce bien au cours de l'année, vous devez acquitter la taxe pour l'année entière.

Base propriétés bâties

La taxe foncière sur les propriétés bâties est assise sur le revenu net cadastral déterminé en appliquant à la valeur locative un abattement de 50 %. Cette déduction est destinée à tenir compte des frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation de la propriété imposable.

Base propriétés non bâties

La taxe foncière sur les propriétés non bâties est établie d'après la valeur locative de ces propriétés en appliquant un abattement de 20 % destiné à compenser forfaitairement les frais et les charges du propriétaire. En site urbain, il existe peu de terrains nus assujettis à cette taxe.

Taux

Après deux années sans hausse, ces taux ont été, en 2012, relevés de 4,50 % pour les propriétés bâties et de 4,95 % pour les propriétés non bâties. Le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties est désormais de 25,28 % et le taux pour les propriétés non bâties est de 31,16 % (24,19 % et 29,69 % en 2011).



Département

Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a maintenu à 14,05 % le taux de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour cette année 2012.

Taxe spéciale d'équipement

La taxe spéciale d'équipement est perçue au profit de l'établissement public foncier d'Ile-de-France.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le produit de cette taxe permet d'équilibrer le coût d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères. C'est la communauté d'agglomération Plaine Commune qui en vote le taux.

Frais de gestion de la fiscalité

L'État établit et recouvre cet impôt pour le compte des collectivités locales. Il perçoit en contrepartie une somme égale à 3 % des cotisations (hors syndicat), 8 % des cotisations des syndicats et 9 % des cotisations de taxe spéciale d'équipement.

Exonérations et dégrèvements

Des dégrèvements et des exonérations sont possibles si plusieurs conditions sont remplies : pour les personnes âgées de plus de 75 ans et les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, dès lors que leur revenu fiscal de référence de l'année précédente n'excède pas la limite fixée par le Code général des Impôts.



La contribution économique territoriale

Depuis 2010, la taxe professionnelle a été supprimée et remplacée par la Contribution économique territoriale qui est composée de deux éléments : la Cotisation foncière des entreprises et la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Cette Contribution économique territoriale est versée à la communauté d'agglomération qui en reverse une partie à la Ville.

Cotisation foncière des entreprises

► Qui la paye ?

La Cotisation foncière des entreprises est acquittée par toutes les personnes physiques et morales exerçant une activité non salariée au 1^{er} janvier 2012. Elle est due dans chaque commune ou groupement de communes où l'entreprise dispose de locaux ou de terrains.

► Comment est-elle calculée ?

La base d'imposition est assise sur la valeur locative foncière pour tous les redevables, avec un abattement de 30 % pour les établissements industriels. En 2012, la communauté d'agglomération a voté un taux inchangé de 34,84 %.

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

► Qui la paye ?

La cotisation sur la valeur ajoutée s'applique aux entreprises assujetties à la Cotisation foncière et dont le chiffre d'affaires excède 152 500 euros.

► Comment est-elle calculée ?

La CVAE est égale à 1,5 % (taux national unique) de la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de l'année au titre de laquelle l'imposition est due (ou au cours du dernier exercice de 12 mois clos au cours de cette année si l'exercice ne coïncide pas avec une année civile). La valeur ajoutée retenue pour ce calcul est plafonnée en fonction du chiffre d'affaires réalisé.

Budget de Plaine Commune

Pour l'année 2012, le budget de Plaine Commune s'élève à 473,32 millions d'euros (+ 13 millions par rapport à l'exercice 2011). Avec 292,44 millions pour le fonctionnement et 180,88 millions pour la section investissement. Les deux tiers du budget de la communauté d'agglomération sont consacrés à la propreté, à l'espace public, à l'assainissement et au traitement des ordures ménagères.

Fonctionnement et investissement

Avec une évolution des dépenses de fonctionnement contenue en dessous de 2,5 %, le budget 2012 de Plaine Commune accorde une place particulière à l'habitat avec la mise en œuvre du PLH (Plan Local de l'Habitat) et l'accompagnement du PNRQAD (Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens et Dégradés), à l'écologie urbaine avec l'action de l'Agenda 21 et au projet de territoire de la culture et de la création.

Côté investissement, la programmation des investissements 2012-2017 prévoit un montant net de dépense de 408 millions d'euros, soit une moyenne annuelle de 68 millions d'euros (rénovation urbaine, aménagement, construction d'équipements).

Taux d'endettement

Le taux d'épargne de ce budget s'élève à 12,33 % et le taux d'endettement à 14,31 %.

Le pacte financier liant Plaine Commune et ses villes membres a fixé comme objectif de concilier des investissements importants sur le territoire tout en préservant une capacité maximale de désendettement de 15 ans.

Répartition des investissements communautaires 2012-2017

Rénovation urbaine : 22 %. Aménagement : 20 %. Espaces publics : 19 %. Habitat et foncier : 19 %. Crédits courants déconcentrés : 9 %. Services communs : 4 %. Lecture publique : 3 %. Développement économique et emploi : 2 %. Bâtiments communautaires : 2 %.

Budget régional

Budget 2012 de la région Ile-de-France

Le budget 2012 du Conseil régional s'élève à 4,77 milliards d'euros, il est en hausse de 3 % par rapport à 2011.

Développement économique

En crédits de paiement, le budget régional du développement économique progresse de plus de 23 % par rapport à 2011, atteignant 162 millions d'euros, avec un soutien renforcé aux petites et moyennes entreprises franciliennes.

Lycées

L'enveloppe dédiée aux lycées franciliens est en hausse de 8 % par rapport à 2011. Dans le cadre du plan Climat, un premier financement de 50 millions d'euros a été alloué pour la rénovation thermique des établissements.

3,6 millions d'euros supplémentaires ont également été attribués à la lutte contre le décrochage scolaire, promue grande cause régionale.

Apprentissage, formation professionnelle, emploi

L'enveloppe consacrée à l'apprentissage, à la formation professionnelle et à l'emploi s'élève à 720 millions d'euros : 398,3 millions d'euros pour l'apprentissage, 270 millions d'euros pour la formation professionnelle et 40,9 millions d'euros pour l'emploi.

Enseignement supérieur et recherche

Répartis de façon équilibrée entre l'enseignement supérieur (73,22 millions d'euros) et la recherche (78,1 millions d'euros), les crédits dédiés ont permis de poursuivre quatre priorités :

- Améliorer les conditions de vie et d'études.
- Soutenir l'emploi scientifique.
- Renforcer la recherche francilienne par la mise en réseau des acteurs.
- Développer le dialogue sciences-société.

Logement

En 2012, la Région a investi 215,2 millions d'euros en faveur de la création et de la rénovation de logements sociaux, de logements pour jeunes et étudiants et au soutien aux copropriétés en difficulté. Face à la crise du logement, une enveloppe de 122,15 millions d'euros a été débloquée en faveur de logements sociaux (PLUS), très sociaux (PLAI) et intermédiaires (PLS) pour dépasser l'objectif de construction de 10 000 logements sociaux par an en Ile-de-France.

Transports

L'enveloppe consacrée aux transports a été fixée à 1,638 milliard d'euros (+ 3,6 %), soit 30 % du budget total. Au programme : l'amélioration des lignes C et D du RER, la fluidification de la ligne 13, la modernisation du matériel roulant, le développement de lignes nouvelles et la réforme engagée de la tarification des transports publics en Ile-de-France intégrant la mise en œuvre d'une tarification unique du Pass Navigo.

Environnement

Doté de 169,2 millions d'euros, le budget environnement de la Région augmente de 32,2 millions d'euros par rapport à celui de 2011. Priorité de l'année, la mise en œuvre du plan Climat.

Santé et action sociale

Avec 263 millions d'euros de crédits pour ces secteurs, l'année 2012 aura été celle de la rénovation de la politique régionale de santé.

Culture

94,04 millions d'euros contre 89,8 en 2011, l'enveloppe consacrée à la culture a été placée sous le signe de la jeunesse, avec de nouvelles actions en sa faveur et la mise en place de médiateurs culturels dans les lycées et les universités.

Budget départemental

Budget 2012 du département de la Seine-Saint-Denis

Le budget 2012 du Conseil général s'élève à 2,04 milliards d'euros. Avec 1 702 millions dédiés au fonctionnement (+ 3,59 % par rapport à 2011) et 341,6 millions consacrés à l'investissement (+ 11,4 % par rapport à 2011), sans augmentation de la fiscalité.

Les priorités

Malgré un budget contraint, le Département aura consacré une part importante de ses moyens 2012 à jouer son rôle de « bouclier social » à travers, notamment, le versement des prestations dont le RSA, l'ADPA et la PCH et l'Allocation pour jeune enfant.

Côté scolarité, des contrats de partenariat signés avec trois groupements d'entreprises permettront de construire ou reconstruire douze collèges d'ici à 2014 (dont Jean Moulin à Aubervilliers) pour un coût contenu de 12,8 millions en 2012, et maîtrisé les années suivantes. Ces douze établissements s'ajoutent aux neuf actuellement en chantier ou en études, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par les services départementaux.

Le Département a également engagé un effort financier important en faveur du développement des transports en commun en investissant dans la construction des nouvelles lignes et de dessertes de tramway. Dans une logique de développement durable, de facilitation de la mobilité des Séquano-Dionysiens et du désenclavement du territoire.



Chiffres-clés

► 89,9 %

C'est le pourcentage de dépenses contraintes du budget de fonctionnement du Conseil général de la Seine-Saint-Denis. Ces dépenses obligatoires affectées par l'Etat aux Départements dans le cadre des lois de décentralisation recouvrent les allocations de solidarité telles que le Revenu social d'activité (RSA), la Prestation de compensation du handicap (PCH) et l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

► 518,9 millions d'euros

Prestations liées à l'aide à la personne versées par le Département (en augmentation de 5,10 % par rapport à 2011).

► 196,8 millions d'euros

Montant restant à charge pour le Département en raison de la non-compensation par l'État des dépenses afférentes aux trois allocations de solidarité RSA, PCH et APA.



Informations financières

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement couvrent les salaires des agents, les loyers des bâtiments (quand la Ville n'est pas propriétaire), les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz), les prestations de services, les achats de fournitures et les subventions aux associations.

Dépenses d'investissement

Parmi les dépenses d'investissement, on retrouve l'entretien lourd du patrimoine, la création de nouveaux équipements, l'acquisition de mobilier, de véhicules, d'ordinateurs, etc. mais également les acquisitions foncières, les participations aux opérations d'engagements, les subventions d'équipements à d'autres organismes et le remboursement de la dette.

Le produit des impôts directs

Il correspond au produit des impositions locales qu'il convient de lever pour financer les dépenses de fonctionnement et d'équipement de la Ville.

Les recettes de la Ville

Au titre de celles-ci figurent le produit des impôts locaux, les participations des usagers (restauration scolaire, crèches, conservatoire, piscine...) et les subventions versées par le Département, la Région et l'État.

L'encours de la dette

Il représente ce qui reste à rembourser en capital sur les emprunts contractés par la Ville pour faire face à ses dépenses d'équipement.

Le taux d'épargne brut

Appelé aussi « capacité d'auto-financement », il correspond à la différence entre recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement, rapportée aux recettes de fonctionnement. C'est l'épargne dégagée avant remboursement de la dette. Trop faible, il ne permet pas d'investir sans avoir recours massivement à l'emprunt.

Informations pratiques

Adresses et numéros de téléphone des différents organismes concernés par les impôts locaux

Taxe d'habitation

Centre des impôts chargé du calcul de l'impôt :
Service des Impôts d'Aubervilliers
87 boulevard Félix Faure · 93307 Aubervilliers cedex
Tél. : 01.48.11.72.10

Trésorerie chargée du recouvrement de l'impôt :
Service des Impôts d'Aubervilliers
87 boulevard Félix Faure · 93307 Aubervilliers cedex
Tél. : 01.48.11.72.10

Taxe foncière

Centre des impôts chargé du calcul de l'impôt :
CDIF Noisy-le-Sec
87 rue du Parc · 93134 Noisy-le-Sec cedex
Tél. : 01.49.15.52.61

Trésorerie chargée du recouvrement de l'impôt :
Service des Impôts d'Aubervilliers
87 boulevard Félix Faure · 93307 Aubervilliers cedex
Tél. : 01.48.11.72.10

Vos questions d'ordre général : www.impots.gouv.fr

Impôts-service : 0810 467 687
Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe - Du lundi au vendredi de 8 h à 22 h, le samedi de 9 h à 19 h.

Vos questions sur la déclaration par Internet : 0811 364 364
Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe - Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, le samedi de 9 h à 18 h.



Aubervilliers
une ville
en mouvement